

FLORIM CERAMICHE S.P.A.

Règlement pour l'utilisation autorisée des Droits de propriété industrielle et intellectuelle détenus par Florim Ceramiche S.p.A.

Art. 1 - Objet et finalité

1. - Le présent Règlement régit l'utilisation autorisée des Droits de propriété industrielle et intellectuelle détenus en exclusivité par Florim Ceramiche S.p.A., notamment de la Marque institutionnelle, des Marques, des Dénominations, des Images, y compris celles audiovisuelles, institutionnelles et non institutionnelles.

Art. 2 - Définitions et description

1. Aux fins de l'interprétation et de l'exécution du présent Règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

« Marque institutionnelle » : la marque Florim Ceramiche S.p.A. constituée du libellé « florim » en lettres majuscules, dans lequel la lettre « l » est inclinée, avec deux bras évasés aux extrémités, et en partie superposée sur un espace rectangulaire.

- « Marques » : les marques détenues par Florim Ceramiche S.p.A., dans leurs différentes déclinaisons graphiques et dénominatives, déposées et/ou de fait « Florim », « Floor Gres », « Rex Ceramiche Artistiche », « Cerim », « Casa dolce casa », « Casamood », « CEDIT », « FLORIM stone », « Florim USA », et les dénominations « Florim Magnum Oversize », « F4A – Florim 4Architect », « Made in Florim », ainsi que celles, à titre d'exemple, mais sans s'y limiter, identifiées dans les liens suivants – www.florim.it; www.casadolcecasa.com, www.casamood.com; www.ceditceramiche.it; www.cerim.it; www.floorgres.it; www.rex-cerart.it; www.florimstone.com; www.florimusa.com - protégées par les systèmes juridiques respectifs, y compris en vertu d'enregistrements spécifiques au niveau national et international, ainsi qu'en vertu de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

- « Images institutionnelles » : les images du bâtiment à Fiorano Modenese, Via Canaletto, 24, où la société a son siège social, ainsi que de ses espaces intérieurs et extérieurs, les images des bâtiments de Mordano (Imola), Strada statale 610 Selice, 1, et de Clarksville TN (USA), 300 International Boulevard, où la société a un établissement de production, et les images des magasins amiraux appartenant à l'entreprise situés à Milan, New York et Moscou, faisant toutes l'objet de protection y compris au titre de la directive sur le droit d'auteur, conformément aux normes spécifiques prévues par les systèmes juridiques nationaux et par la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, telle que transposée au sein des différents systèmes juridiques.

- « Images non institutionnelles » : toute représentation graphique, photographique, audiovisuelle de produits, projets, réalisations et décors/scénographies sur lesquels Florim Ceramiche S.p.A. détient des droits de propriété et/ou d'utilisation exclusifs, y compris au titre de la directive sur le droit d'auteur, conformément aux normes spécifiques prévues par les systèmes juridiques nationaux et par la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, telle que transposée au sein des différents systèmes juridiques.

- « Dénominations » : la dénomination sociale « Florim » et « Florim Ceramiche », ainsi que les noms, les titres, les définitions attribués aux produits, projets et réalisations sur lesquels Florim Ceramiche S.p.A. détient des droits de propriété et/ou d'utilisation exclusifs.

- « Droits de propriété industrielle et intellectuelle » : aux fins du présent Règlement, collectivement et séparément, la « Marque institutionnelle », les « Marques », les « Images institutionnelles », les « Images non institutionnelles » et les « Dénominations », telles qu'elles sont définies ci-dessus.

Art. 3 - Utilisation exclusive

1. - Florim Ceramiche S.p.A. détient le droit exclusif d'utilisation et d'exploitation des Droits de propriété industrielle et intellectuelle décrits à l'article 2, et se réserve le droit d'en autoriser l'utilisation de façon non exclusive et temporaire aux conditions figurant dans le présent Règlement.

Art. 4. - Utilisation par des tiers

1. - L'utilisation des Droits de propriété industrielle et intellectuelle par des tiers est subordonné à l'accord écrit exprès de Florim Ceramiche S.p.A. et aux conditions de durée et d'utilisation figurant dans cet accord écrit.

2. - L'octroi de la licence d'utilisation est subordonnée à la présentation d'une demande écrite formelle, envoyée par le biais d'un formulaire prévu à cet effet à demander à l'entreprise, contenant les coordonnées du demandeur, sa raison sociale, son secteur d'activités et la motivation et la description de l'action pour laquelle l'utilisation des Droits est demandé, ainsi qu'à l'approbation ultérieure de cette demande par Florim Ceramiche S.p.A.

3. - L'utilisation des Droits accordés par Florim Ceramiche S.p.A s'entend toujours et exclusivement limitée à l'action spécifique contenue dans la demande, et uniquement pour la période correspondante. Elle ne confère aucun droit d'exclusivité à l'entité autorisée, ni n'accorde la cession du droit d'utilisation à d'autres tiers de quelque forme et façon, directe ou indirecte, que ce soit.

4. - L'utilisation des Droits de propriété industrielle et intellectuelle s'entend toujours accordée à la condition qu'il n'en résulte aucune atteinte à la bonne renommée, et/ou à l'image et/ou à la dignité et/ou à la réputation de Florim Ceramiche S.p.A.
5. - Les images graphiques, photographiques et audiovisuelles faisant l'objet de la licence d'utilisation pourront être reproduites et diffusées uniquement pour la publication de documents se rapportant aux activités du demandeur. Avant leur publication et/ou leur diffusion selon les modalités établies dans l'acte d'autorisation, celles-ci devront toujours faire l'objet d'un accord écrit préalable de Florim Ceramiche S.p.A, et ne pourront être modifiées, si ce n'est dans leurs dimensions dans le cadre de besoins spécifiques d'utilisation.
6. - Lors de la reproduction de la Marque institutionnelle ou des Marques, il convient d'éviter toute confusion et/ou association avec d'autres marques, noms, enseignes, adresses, noms de domaines et/ou droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers.
7. - Si la licence est accordée pour une utilisation sur des sites Web et sur les médias sociaux, outre les règles visées aux alinéas précédents, le licencié est tenu d'observer les conditions suivantes : I) Les Images institutionnelles et non institutionnelles (y compris celles audiovisuelles) devront souligner le lien hypertexte de référence aux pages d'origine, dans la mesure où il est interdit de publier des images/films/vidéos sans le lien de référence aux sites Web/médias sociaux de Florim Ceramiche S.p.A. ; II) les images photographiques utilisées sur le Web et les médias sociaux devront obligatoirement porter le libellé « Courtesy of Florim » apparaissant de façon claire et visible, ainsi que le symbole © suivi de la dénomination « Florim Ceramiche S.p.A. »
8. - Si l'autorisation est demandée à des fins d'insertion à caractère publicitaire, Florim Ceramiche S.p.A. évaluera au préalable la pertinence de l'utilisation de l'image au regard des caractéristiques de la publication (distribution, diffusion, tirage, etc.). Dans tous les cas, l'autorisation sera subordonnée aux éléments suivants : I) le formulaire spécifique de demande doit être rempli de façon complète et correcte ; II) le logo de l'entreprise ou de la marque concernées doit être correctement inséré ; III) la mise en page graphique de la maquette doit être approuvée par le service marketing.
9. - Si l'autorisation est demandée pour la reproduction de vidéos appartenant à Florim, il est précisé que : I) les films/vidéos ne peuvent être altérés en aucune façon : les modifications, ajouts ou réductions éventuels doivent au préalable être autorisés par Florim S.p.A.; II) il est expressément défendu au demandeur d'utiliser les films/vidéos sur des supports de communication de masse comme Internet et les médias sociaux, à l'exception de ceux déjà présents sur les canaux Web appartenant à Florim; III) les films/vidéos présents sur les canaux Web appartenant à Florim doivent comporter les liens corrects dirigeant vers les pages d'origine : il est expressément défendu de publier des films/vidéos sans liens de référence aux sites Web /médias sociaux de Florim S.p.A.
10. - Florim Ceramiche S.p.A. a la faculté de vérifier à tout moment la bonne utilisation des Droits de propriété industrielle et intellectuelle, et d'en révoquer l'autorisation dès lors qu'elle estime, à son absolue discrétion, que les normes du présent Règlement, du Code d'éthique et de l'acte d'autorisation ont été violées.
11. - Sous peine d'invalidité, la demande d'autorisation devra toujours contenir la déclaration expresse du demandeur indiquant qu'il a pris connaissance du présent Règlement et du Code d'éthique de l'entreprise, et qu'il les accepte.

Art. 5 - Responsabilité

1.- Les éventuelles responsabilités de nature civile, pénale et fiscale résultant de l'utilisation de la Marque institutionnelle, des Marques, des Images institutionnelles non institutionnelles, des Dénominations et de tout autre objet d'autorisation incombent exclusivement à l'entité autorisée, laquelle relèvera Florim Ceramiche S.p.A. indemne de toute conséquence dommageable.

Art. 6. - Loi applicable et Tribunal compétent

1. - Aux fins de l'interprétation et de l'exécution du présent Règlement et de l'acte d'autorisation à l'utilisation prévu par l'art. 4, la législation italienne est appliquée.
2. - Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent Règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Milan.
3. - Tout litige relatif à la validité, à l'exécution et à la résiliation de l'acte d'autorisation à l'utilisation prévu par l'art. 4 du présent Règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Milan.

Art. 7 - Publication

Le présent Règlement et le Code d'éthique sont publiés sur le site www.florim.it.